

111101110 0001001000 1001 11 1111011100001001 110001110 0011 000100111100
1001 11011010001110001011010011100 1101011110 00110100101101010010 101010101
10001011001001100 1010101111 01101 Quand les 1 font grève, les 0 cessent
de travailler par solidarité !
0011011010111010010101011110001010110110111



Sud
Groupe GFI

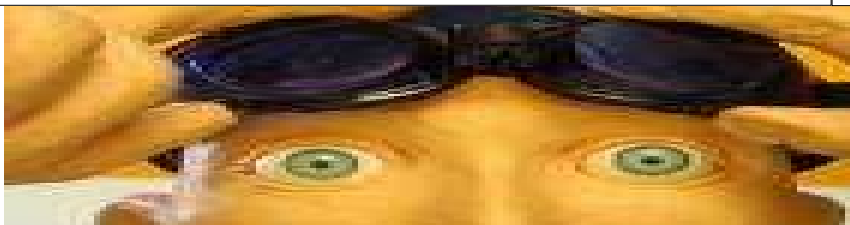
Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Novembre
2008
N°35

SOMMAIRE

La Grève et ses suites	page 1
Vérifier vote retenue	page 1
Votez Solidaires	page 2
Liste des DS	page 2
Communication	page 2
Adhésion	page 2



GROUPE GFI

Pourquoi faut-il faire grève à GFI pour se faire entendre ?

En dépit de la forte mobilisation des salariés le 7 octobre dernier, Monsieur Jacques TORDJMAN, président du groupe GFI, qui a reçu l'intersyndicale le 6 novembre, a opposé une absolue fin de non recevoir à toutes nos revendications, notamment une nouvelle répartition de l'enveloppe des augmentations à répartir en augmentation générale et augmentation au mérite. Ses réponses ont été :

- des menaces « si j'accepte une augmentation générale, je vais devoir licencier ! »
- un refus de principe : « ce n'est pas la politique de GFI, je suis pour l'individualisation des salaires ».

Devant l'exposé des nombreux cas d'arbitraire absurde, d'injustices ou de discriminations exposés par la délégation intersyndicale, sa réponse systématique a été « je vais améliorer le fonctionnement du comité salaire, en l'élargissant, notamment à Vincent Rouaix ».

Mais avant d'être étudié par le comité salaire, la demande d'augmentation doit être validée par le manager et par le responsable régional : deux barrages, deux lieux où l'arbitraire ou la discrimination peuvent s'exprimer sans contrôle !

Enfin M. Tordjman, admettant que certains cas de non-augmentation exposés n'étaient selon ses propos « pas normaux », nous a demandé de lui faire remonter les cas (idem pour les bas salaires de Némausc en général).

Sachant qu'en général il y a chaque année un salarié sur deux qui est augmenté (mais ce sont souvent les mêmes qui ne sont pas augmentés...) et que le groupe compte 6500 salariés en France, **M. Tordjman va-t-il s'occuper chaque année de vérifier le bien-fondé du refus d'augmentation de 3250 salariés ?** Cette réponse est complètement absurde. La procédure d'augmentation des salaires à GFI favorise la discrimination et l'arbitraire, et M. Tordjman s'entête à la maintenir. Il faut donner aujourd'hui aux salariés pour construire demain avec eux, et non pas le leur voler pour pouvoir distribuer, comme le PDG nous l'a expliqué, 25% de bénéfices aux actionnaires !

DERNIERE MINUTE

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, SUD Groupe GFI a été reçue par M. BEILIN Directeur Général du Groupe GFI le 13 novembre 2008 à 15h.

Les revendications sur les salaires et les conditions de travail lui ont été rappelées.

Il a admis que la direction était prête à revoir la méthode de répartition des augmentations de salaires avec l'intersyndicale. Et il s'est engagé dès la semaine suivante à communiquer une date de rencontre.

L'intersyndicale prend note de cette avancée mais appelle les salariés à rester mobilisés.

Nous vous tiendrons informés des suites données lors de notre prochain bulletin syndical de décembre ainsi que sur nos sites web.

A propos de la journée de Solidarité

Dans sa lettre du mois dernier notre PDG a cru pertinent de reparler de la fixation du jour de solidarité au lundi de pentecôte en laissant entendre que c'était une demande des élus du personnel : en réalité cette solution simpliste a été trouvée et imposée sans aucune négociation par la direction, et non pas demandée par les r.p. !

ATTENTION : VERIFIEZ VOTRE RETENUE SUR SALAIRE !

La retenue pour la grève d'octobre, sur votre bulletin de salaire de novembre, doit correspondre exactement à la durée de votre arrêt de travail à l'heure près : par exemple 1h, ou 2h, ou 3h, ou 1/2 journée, ou 1 journée.

Union
syndicale
Solidaires

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: sudgfi@free.fr

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

Elections prud'hommes, le 3 décembre
**Votez pour nos droits
contre la loi des patrons**

Il a toujours fallu se battre pour faire respecter ses droits élémentaires, face à des patrons qui essaient sans cesse de gagner le maximum sur notre dos.

Depuis une vingtaine d'années, tout le monde sent que la pression se fait plus dure. Sous le chantage du chômage et de la délocalisation, ils voudraient que l'on accepte n'importe quoi, en payant de moins en moins un travail de plus en plus difficile.

Depuis les dernières élections présidentielles, les attaques s'accroissent :

- dans les entreprises : droit de grève, code du travail, contrat de travail avec licenciements facilités, 35 heures, suppressions massives d'emplois partout...
- pour nos droits sociaux : assurance maladie, accès aux soins pour tous (franchises médicales, fermeture des hôpitaux), retraites, baisse du supplément allocations familiales...

La crise sert de prétexte pour accroître encore l'austérité, amplifier les inégalités, appauvrir les plus nombreux pour enrichir encore plus les plus riches...

Personne ne peut se dire à l'abri :

- de menaces individuelles,
- d'une injustice,
- d'un licenciement sans droits,
- de la précarité...

Les prud'hommes, outil de défense des salariés, doivent être appuyés par un vote massif pour les listes Solidaires.

De nombreux salariés de GFI sont candidats sur les listes Solidaires : nous aurons à cœur de défendre vos droits !

N'OUBLIEZ QUE VOUS POUVEZ ALLER VOTER SUR VOTRE TEMPS DE TRAVAIL !

Licenciements, contrat de travail, conditions de travail, harcèlement, salaires, heures supplémentaires...

Les prud'hommes, pour quoi faire ?

Tout-e salarié-e qui subit un préjudice, qui s'estime lésé-e par son employeur, peut saisir le conseil de prud'hommes pour demander réparation. Cette démarche est gratuite.

À quel conseil de prud'hommes m'adresser ?

C'est celui dont dépend l'entreprise ou l'établissement dans lequel je travaille (il est indiqué sur ma carte d'électeur).

Vous avez un conflit avec votre employeur, vous pouvez saisir le conseil des prud'hommes. Il essaiera dans un premier temps de trouver une solution acceptable par les deux parties. C'est la conciliation. Si elle n'aboutit pas, l'affaire est renvoyée en jugement. On comparait en personne, mais on peut également être représenté ou se faire assister par un-e salarié-e appartenant à la même branche d'activité, par un délégué syndical (défenseur prud'homal) ou par un avocat.

Le jugement est pris à la majorité absolue des conseillers prud'homaux. En cas de partage des voix, l'affaire est renvoyée devant le même bureau, présidé par un juge du tribunal d'instance (juge départiteur).

Le conseil de prud'hommes est composé à parts égales de conseillers élus par les salarié-e-s de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et de conseillers élus par le patronat. Le renouvellement de ces conseillers a lieu lors des élections prud'homales qui se dérouleront le mercredi 3 décembre.

**Le vote Solidaires
pour la défense des droits des
salarié-e-s**

Pour mieux communiquer avec vous : Inscrivez-vous vite sur <http://sudgfi.free.fr/adresses>

Pour les syndicats il est difficile de communiquer avec les salariés dans une SSII. Nous vous invitons à venir saisir à cette adresse sur notre site vos nom, prénom, adresses courriel ou postale pour recevoir nos informations syndicales. Vous pourrez choisir de recevoir des informations régulièrement, ou seulement en cas d'événements importants.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur douze DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Michelle SPANO (AIX EN PCE, DSC) 06 09 82 36 80

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18

Claude GRAEFFLY (Strasbourg) 06 86 56 59 61

Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30

Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20

Monique SUBEY (Némausc) 06 72 11 64 42

Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 62 63 05 99

Didier FAYE (Lyon) 06 11 13 13 59

Antoine HUOT (Grenoble) 06 68 52 34 44

Jean-Luc LOUIS (Issy) 06 74 20 89 73

Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21

Alexis ZADOUNAÏSKY (Nantes) 06 75 24 70 09



NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ / _____ / _____ Téléphone perso : _____ Téléphone pro : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ adresse e-mail perso : _____
Agence : _____ Qualification : _____
Date : _____ / _____ / _____ Signature : _____

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à

Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES